

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

HONNEUR ET PATRIE 8

PRIX

DU JOURNAL,

DE L'ABONNEMENT

Perez Castellanos 162.

Le PATRIOTE paraît trois fois la semaine, le DIMANCHE, le MERCREDI et le VENDREDI. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on adressera les lettres et avis à M. J. H. REYNAUD propriétaire gérant.

2 PATACONS par moi.

MONTEVIDEO.

20 NOVEMBRE 1849.

LE CONGRÈS DE LA PAIX

ET LE

"CONSTITUTIONNEL."

(Suite.)

Rousseau débute par cet éloge que la sensibilité de son cœur ne pouvait refuser à la mémoire du vénérable abbé de Saint Pierre : « Comme jamais projet plus grand, plus beau, ni plus utile, n'occupa l'esprit humain, que celui d'une paix perpétuelle et universelle entre tous les peuples de l'Europe, jamais auteur ne mérita mieux l'attention du public que celui qui propose des moyens pour mettre ce projet à exécution. Il est bien difficile qu'une pareille matière laisse un homme sensible et vertueux exempt d'un peu d'enthousiasme; et je ne sais si l'illusion d'un cœur véritablement humain, à qui son zèle rend tout facile, n'est pas en cela préférable à cette âpre et repoussante raison qui trouve toujours dans son indifférence pour le bien public le premier obstacle à tout ce qui peut le favoriser. »

La solution du problème de la paix perpétuelle en Europe paraît être pour Rousseau, comme pour l'abbé de Saint Pierre, l'adoption d'une forme de gouvernement CONFÉDÉRATIVE, qui, unissant les peuples par des liens semblables à ceux qui unissent les individus, soumettent également les uns et les autres à l'autorité des lois. Ce gouvernement, dit Rousseau, paraît d'ailleurs préférable à tout autre, en ce qu'il comprend à la fois les avantages des grands et des petits États, qu'il est redoutable au dehors par sa puissance, que les lois y sont en vigueur, et qu'il est le seul propre à contenir également les sujets, les chefs et les étrangers.

« Quoique cette forme paraisse nouvelle à certains égards, et qu'elle n'ait en effet été bien entendue que par les modernes, les anciens ne l'ont pas ignorée. Les Grecs eurent leurs AMPHICTYON, les Etrusques leurs LUCUMONIES, les Latins leurs FÉRIES, les Gauls leurs CITES; et les derniers soupirs de la Grèce devinrent encore illustres dans LA LIGUE ACHEENNE. Mais nulles de ces confédérations n'approchèrent, pour la sagesse, de celle du CORPS GERMANIQUE, de LA LIGUE HELVÉTIQUE, et des ETATS GÉNÉRAUX.

« Outre ces confédérations publiques, il s'en peut former tacitement d'autres moins apparentes et non moins réelles, par l'union des intérêts, par le rapport des mœurs, par la conformité des coutumes, ou par d'autres circonstances qui laissent subsister des relations communes entre des peuples divisés. C'est ainsi que toutes les puissances de l'Europe forment entre elles une sorte de système qui les unit par une même religion, par un même droit des gens, par les mœurs, par les lettres, par le commerce, et par une sorte d'équilibre qui est l'effet nécessaire de tout cela, et qui sans que personne songe en effet à le conserver, ne serait pourtant pas si facile à rompre que le pensent beaucoup de gens. »

Rousseau examine avec l'abbé de Saint Pierre l'état de l'Europe au dix huitième siècle; il pèse un à un les inconvénients qui résultent de la manière actuelle de vider les différends entre prince et prince par le droit du plus fort, c'est à dire de l'état d'impolice et de guerre qu'engendre nécessairement l'indépendance absolue et mutuelle de tous les souverains, dans la société imparfaite qui règne entre eux en Europe. Le tableau qu'il en fait n'est point exagéré; ces inconvénients et les maux qu'ils entraînent à leur suite sont appréciés de la même manière par les publicistes de l'école moderne: le baron de Martens nous l'a dit : « Les États européens en continuant à vivre ensemble dans l'état naturel, éprouvent tous les inconvénients qui dans cette position résultent de L'INCERTITUDE et de la Crainte, et qui pour eux sont mille fois plus redoutables qu'entre individus. »

Notre législateur propose la réunion d'un Congrès ou

Diète Générale pour constituer la République Européenne.

« Il se peut faire, dit-il, que les membres d'une de ces assemblées soient une fois doués du sens commun; il n'est pas même impossible qu'ils veuillent sincèrement le bien public; et, par les raisons qui seront ci-après déduites, on peut concevoir encore qu'après avoir aplani bien des difficultés ils auront ordre de leurs souverains respectifs de signer la Confédération Générale que je suppose sommairement contenue dans les cinq articles suivants :

« Par le premier—les souverains contractants établiront entre eux une alliance perpétuelle et irrévocable, et nommeront des plénipotentiaires pour tenir, dans un lieu déterminé, une Diète ou un CONGRÈS PERMANENT, dans lequel tous les différends des parties contractantes seront réglés et terminés par voie d'arbitrage ou de jugement.

« Par le second—on spécifiera le nombre des souverains dont les plénipotentiaires auront voix à la Diète; ceux qui seront invités d'accéder au traité; l'ordre, le temps et la manière dont la présidence passera de l'un à l'autre par intervalles égaux; enfin la quotité relative des contributions, et la manière de les lever pour fournir aux dépenses communes.

« Par le troisième—la Confédération garantira à chacun de ses membres la possession et le gouvernement de tous les États qu'il possède actuellement, de même que la succession élective ou héréditaire, selon que le tout est établi par les lois fondamentales de chaque pays; et, pour supprimer tout d'un coup la source des démêlés qui renaissent incessamment, on conviendra de prendre la possession actuelle et les derniers traités pour base de tous les droits mutuels des puissances contractantes; renonçant pour jamais et réciproquement à toute autre prétention antérieure; sauf les successions futures contentieuses, et autres droits à échoir, qui seront tous réglés à l'arbitrage de la Diète, sans qu'il soit permis de s'en faire raison par voies de fait—ni de prendre jamais les armes l'un contre l'autre, sous quelque prétexte que ce puisse être.

« Par le quatrième—on spécifiera les cas où tout allié infracteur du traité serait mis au ban de l'Europe, et proscrit comme ennemi public; savoir, s'il se refusait d'exécuter les jugemens de la grande alliance, qu'il fit des préparatifs de guerre, qu'il négociait des traités contraires à la Confédération, qu'il prit les armes pour lui résister ou pour attaquer quelqu'un des alliés.

« Il sera encore convenu par le même article—qu'on armera et agira offensivement, conjointement, et à frais communs, contre tout État au ban de l'Europe, jusqu'à ce qu'il ait mis bas les armes, exécuté les jugemens et réglemens de la Diète, réparé les torts, remboursé les frais, et fait raison même des préparatifs de guerre contraires au traité.

« Enfin, par le cinquième—les plénipotentiaires du Corps Européen auront toujours le pouvoir de former dans la Diète, à la pluralité des voix pour la provision, et aux trois quarts des voix cinq ans après pour la définitive, sur les instructions de leurs cours, les réglemens qu'ils jugeront importants pour procurer à la République Européenne et à chacun de ses membres tous les avantages possibles; mais on ne pourra jamais rien changer à ces cinq articles fondamentaux que du consentement unanime des CONFÉDÉRÉS.

« Ces cinq articles ainsi abrégés et couchés en règles générales, sont, je ne l'ignore pas, sujets à mille petites difficultés, dont plusieurs demanderaient de longs éclaircissements; mais les petites difficultés se lèvent aisément au besoin : et ce n'est pas d'elles qu'il s'agit dans une entreprise de l'importance de celle-ci. Quant il sera question du détail de la police du Congrès, on trouvera mille obstacles et dix mille moyens de les lever. Ici il est question d'examiner, par la nature des choses, si l'entreprise est possible ou non. »

Après avoir démontré de la manière la plus précise que tous les prétendus inconvénients de la Constitution de la République Européenne—se réduisent à rien—Rousseau résume en peu de mots le sommaire des inconvénients beaucoup plus graves qui résultent du maintien de l'état de choses actuel.

1. Nul droit assuré que celui du plus fort.

2. Changemens continuels et inévitables des relations

entre les peuples, qui empêchent aucun d'eux de pouvoir fixer en ses mains la force dont il jouit.

3. Point de sûreté parfaite, aussi longtemps que les voisins ne sont pas soumis ou anéantis.

4. Impossibilité générale de les anéantir, attendu qu'en subjuguant les premiers on en trouve d'autres.

5. Précautions et frais immenses pour se tenir sur ses gardes.

6. Défaut de force et de défense dans les minorités et dans les révoltes; car quand l'État se partage, qui peut soutenir un des partis contre l'autre ?

7. Défaut de sûreté dans les engagements mutuels.

8. Jamais de justice à espérer d'autrui sans des frais et des pertes immenses, qui ne l'obtiennent pas toujours, et dont l'objet disputé ne dédommage que rarement.

9. Risque inévitable de ses États et quelques fois de sa vie dans la poursuite de ses droits.

10. Nécessité de prendre part malgré soi aux querelles de ses voisins, et d'avoir la guerre quand on la voudrait le moins.

11. Interruption du commerce et des ressources publiques au moment qu'elles sont les plus nécessaires.

12. Danger continuel de la part d'un voisin puissant si l'on est faible, et d'une ligue si l'on est fort.

13. Enfin inutilité de la sagesse ou préside la fortune; désolation continuelle des peuples; affaiblissement de l'État dans les succès et dans les revers; impossibilité totale d'établir jamais un bon gouvernement, de compter sur son propre bien, et de rendre heureux ni soi ni les autres.

Récapitulons de même les avantages de l'arbitrage européen pour les États confédérés.

1. Sûreté entière que leurs différends présents et futurs seront toujours terminés sans aucune guerre; sûreté incomparablement plus utile pour eux que ne serait, pour les particuliers, celle de n'avoir jamais de procès.

2. Contestations près ou réduites à très peu de chose par l'anéantissement de toutes prétentions antérieures, qui compensera les renoncements et affermera les possessions.

3. Sûreté entière et perpétuelle, et de la personne du prince, et de sa famille, et de ses États, et de l'ordre de succession fixé par les lois de chaque pays, tant contre l'ambition des prétendants injustes et ambitieux, que contre les révoltes des sujets rebelles.

4. Sûreté parfaite de l'exécution de tous les engagements réciproques entre prince et prince, par la garantie de la République Européenne.

5. Liberté et sûreté parfaite et perpétuelle à l'égard du commerce, tant d'État à État, que de chaque État dans les régions éloignées.

6. Suppression totale et perpétuelle de leur dépense militaire extraordinaire par terre et par mer en temps de guerre—et considérable diminution de leur dépense ordinaire en temps de paix.

7. Progrès sensibles de l'agriculture et de la population, des richesses de l'État, et des revenus du prince.

8. Facilité de tous les établissemens qui peuvent augmenter la gloire et l'autorité du souverain, les ressources publiques et le bonheur des peuples.

Rousseau laisse au jugement de ses lecteurs l'examen de tous ces articles, et la comparaison de l'État de paix qui résulterait de la Confédération, avec l'État de guerre qui résulte de l'impolice européenne. Puis il termine son extrait du projet de paix perpétuelle par la péroraison suivante :

« Si nous avons bien raisonné dans l'exposition de ce projet, il est démontré premièrement—que l'établissement de la paix perpétuelle dépend uniquement du consentement des souverains, et n'offre point à lever d'autre difficulté que leur résistance;—secondement, que cet établissement leur serait utile de toute manière, et qu'il n'y a nulle comparaison à faire, même pour eux, entre les inconvénients et les avantages;—en troisième lieu, qu'il est raisonnable de supposer que leur volonté s'accorde avec leur intérêt;—enfin que cet établissement, une fois formé sur le plan proposé, serait solide et durable, et remplirait parfaitement son objet. Sans doute ce n'est pas à dire que les souverains adopteront ce projet, (qui peut répondre de la raison d'autrui ?) mais seulement qu'ils l'adopteraient s'ils cou-

sultaient leurs vrais intérêts : car on doit bien remarquer que nous n'avons point supposé les hommes tels qu'ils devraient être, BONS, GENEUX, DESINTERESSES et aimant le bien public PAR HUMANITE; mais tels qu'ils sont, injustes, avides, et préférant leur intérêt à tout. La seule chose qu'on leur suppose, c'est assez de raison pour voir ce qui leur est utile, et assez de courage pour faire leur propre bonheur. Si, malgré tout cela, ce projet demeure sans exécution, ce n'est donc pas qu'il soit chimérique; c'est que les hommes sont insensés, et que c'est une sorte de folie d'être sage au milieu des fous. »

A. I.
(Continuera)

ROSAS S'EST AMUSE, ROSAS S'AMUSE ENCORE; ROSAS S'AMUSE TOUJOURS.

Pardon, cher ami, c'est que vous nous racontez des choses si invraisemblables...

Ah! pardieu, parce que vos ambassadeurs, vos consuls ne vous en parlent pas! Ils n'ont pas le temps; il faut bien qu'ils molestent leurs compatriotes.....

(Le comte de Monte Christo). A. DUMAS.

Dans *Amphitryon*. Soie qui a reçu un soufflet des plus énergiquement appliqué, s'écrie d'un air de doute en se retournant vers les spectateurs :

.....Messieurs, m'a-t-il frappé ?

Cette situation comique est la pendant exacte à la situation politique de l'agent anglais à Buenos Ayres. Au fait on pourrait se ressembler de plus loin.

Il est de principe diplomatique que, lorsque le gouvernement ou le gouverneur d'un pays, (ce qui est la même chose pour Buenos Ayres) refuse de reconnaître un agent accrédité, cet agent doit se retirer immédiatement. Vain-ven voir s'il s'en va, Jean !

C'était autrefois un principal fondamental; mais depuis que l'on a découvert que Buenos Ayres avait faim et soif des commodités anglaises, on se croit en devoir de satisfaire ces besoins, et on considère toutes les ruses de Rosas comme des gracieusetés de Doña Manuelita, c'est à dire comme rien, et M. Southern s'en moque comme Orbe de sa première promesse à M. Massieu de Clerval.

Le Sully du Restaurateur n'a beau repousser les demandes d'audience de l'envoyé de S. M. B. plus tenace que l'amiral diplomate, il ne tient nul compte de cette signification indirecte de congé. Le représentant des Léopards Anglais, parodiant Mirabeau, semble s'écrier : « Je suis ici par la volonté des fabricans des commodités anglaises, et je n'en sortirai que par la force des coups de pied quel que part »

A présent dans la comédie diplomatique, aristocratique et Britannique, comme dans ce qu'on appelait jadis la haute comédie, les valets remplacent les maîtres et quand ils ne donnent pas les coups de canne, ils les reçoivent.

Il est juste de dire, que le ministre anglais s'est très bonnement prêté à cette interversion de rôles. C'est lui qui a commencé à se faire humble et petit; comme un bon chrétien il s'est appliqué la maxime évangélique : qui-conque s'abaisse sera humilié.

Il est donc tout simple que Rosas prenne aujourd'hui, vis-à-vis des agens européens des airs bravaches et dégagés. Tu l'as voulu, Georges Dandin diplomatiques, tu l'as voulu.

C'est ce qui arrive en ce moment à propos de l'adhésion de l'Angleterre aux exigences de Rosas. Celui-ci, non content de refuser à M. Southern son *exequatur*, persifle et gouaille très agréablement l'envoyé de lord Palmerston, il lui adresse un geste très significatif qu'il emprunte aux tittis parisiens, et qui consiste à poser le pouce de la main gauche sur le bout de son nez, le pouce de la main droite sur le petit doigt de la main gauche, enfin, ce que les francs-maçons de contrebande appellent un *chemin de fer*.

Voilà ce qui retarde le packet anglais qui est depuis vingt jours à Buenos Ayres, en dépit de l'avis inséré par ordre du Consulat Anglais dans un grand nombre de numéros del *Comercio del Plata*.

La seule compensation que la politique anglaise pouvait nous offrir, c'eût été de nous débarrasser de sa coopération. Mais grâce à la vérité du vrai système américain, nous avons à craindre, qu'il n'en sera point ainsi. Notre correspondance sera retardée d'un mois, sans préjudice de l'intervention anglaise.

Voilà tout notre bénéfice.

La corvette anglaise *DAEDALUS*, entré avant hier matin sur la rade de Montevideo, nous a apporté un grand nombre de journaux français, qui, tous traitent la question de la Plata, dans un sens favorable à Montevideo. Nous donnerons successivement à nos lecteurs les principaux articles.

C'est le 4 octobre qu'a eu lieu l'ouverture de l'Assemblée Législative, mais le 15 l'ordre de ses travaux ne lui avait pas encore permis de s'occuper de l'affaire de la Plata. On pense généralement qu'elle sera présentée du 20 au 25.

On lit dans l'*Union Bretonne* :

« Nous apprenons qu'une dépêche télégraphique, arrivée à Brest a donné l'ordre de tenir prêts à partir le 6 novembre prochain, pour une destination que l'on ignore, la *Pandore*, le *Hussard*, le *Fabert*, l'*Alerte* et deux autres batimens dont les noms nous échappent. On pense généralement que cette expédition doit être dirigée sur la Plata. »

On lit dans la *Patrie* du 19 septembre :

« M. le contre-amiral Romain Desfossez vient d'être désigné pour remplacer M. Le Prédour dans le commandement de la division navale de la Plata. M. Desfossez doit partir très prochainement pour Brest, où il arborera son pavillon à bord de la frégate la *Pandore*, à laquelle on ajoute une dunette pour le recevoir. Le vapeur le *Prongy* accompagnera la *Pandore* dans la Plata. »

« La mission de M. l'amiral Desfossez paraît ne devoir pas être purement maritime; il a de fréquentes conférences avec M. le ministre des affaires étrangères. »

Il paraît, dit le *Sun*, que des arrangements auraient été pris pour l'envoi d'environ 30,000 dollars sur les dividendes des bons de Buenos Ayres. Rosas semblait toujours être en bonne intelligence avec M. Southern, représentant anglais; cependant la réponse de la chambre législative à son message tendrait à faire croire qu'il n'attend, selon sa coutume, qu'une occasion pour rompre les négociations.

Par un décret du pouvoir exécutif de Buenos Ayres une somme de 577,500 piastres de papier-monnaie, soit environ 30,000 piastres espèces avaient été affectée au paiement d'un premier à compte sur les intérêts dus pour l'emprunt anglais, et versée à la maison Zimmerman et Frazier, pour le compte des porteurs de coupons de cet emprunt, qui s'élève capital et intérêts, à 75 millions de francs environ. Les affaires étaient fort languissantes à Buenos Ayres et à Montevideo.

Malgré les larges concessions consenties par M. Le Prédour, le général Oribe se montrait fort irrité que l'on n'eût pas arrêté le subside mensuel de 200,000 francs, avancés par la France à la République de Montevideo ce point ayant, disait-il, été formellement concédé par le plénipotentiaire français. Il y a là évidemment quelque mal entendu, car l'affaire du subside relève uniquement du contrôle du Consul Général, M. Devoize, et le décret de l'Assemblée Nationale qui en a voté la continuation, n'a pu être abrogé de l'autorité privée de M. Le Prédour si étendus que fussent ses pouvoirs.

Les Montevidéens fondaient leurs dernières espérances de salut sur le succès de la démarche du général Pacheco y Obes, qui est actuellement à Paris, où il est venu protester, on se le rappelle contre la ratification du projet de traité Le Prédour, qui compromet si gravement la sécurité et l'existence de la République Orientale.

On ne pouvait mettre en de plus dignes mains une mission de laquelle dépend le salut de la République Orientale; et nous espérons que le général, dont le noble caractère, l'attachement qu'il a toujours professé pour tout ce qui est français, seront bientôt appréciés, amènera une solution honorable et utile pour nos compatriotes, pour nos intérêts commerciaux et pour l'Etat Oriental qui demande secours et protection, auxquels il a des droits incontestables.

La presse, nous n'en doutons pas, sauf de bien rares exceptions, sera unanime pour souhaiter le succès d'une pareille mission, qui est autant française qu'orientale.

(L'Estafette.)

(La Réforme.)

LE GENERAL PACHECO A PARIS.

Nous avons parlé du général Pacheco y Obes, récemment arrivé en qualité d'envoyé extraordinaire du gouvernement oriental. Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître l'homme honorable à qui Montevideo a confié une mission de laquelle dépendent ses destinées.

Le général Pacheco y Obes, quoique jeune encore, a déjà rendu des services importants à son pays. Il fait partie de l'armée depuis 1825. Chef d'état major, commandant de division, général en chef, il a maintenu la plus exacte discipline parmi les troupes qu'il a commandées : la rapidité de son coup d'œil, la vigueur et la promptitude de ses mouvemens, son courage à toute épreuve, lui ont conquis l'estime et la confiance de l'armée. Deux fois appelé au ministère de la guerre et de la marine, dans des positions désespérées, il sut, par son activité incessante, par son énergie et son patriotisme, se créer des ressources et rétablir l'exactitude dans le service et dans la comptabilité de l'armée, rétablir et assurer l'ordre et la tranquillité dans la cité.

Car s'il est ami du progrès et d'une sage liberté, il sait aussi faire respecter les lois et comprimer l'anarchie, qui mine et renverse les gouvernemens les plus forts. Ardent dans les luttes du champ de bataille et de la tribune, son sabre et sa parole ont porté de cruelles blessures à ses ennemis; mais généreux après la victoire, il ne l'a jamais souillée par des actes de vengeance; il ne savait qu'oublier et pardonner. Administrateur éclairé, il avait apprécié avec toute la haute portée de son esprit l'immense avenir de gloire et de prospérité que l'émigration européenne devait ouvrir à sa patrie. Il s'est toujours montré favorable au libre développement des relations commerciales avec les nations civilisées, et n'a jamais caché ses sympathies pour les Européens et surtout pour les Français établis dans l'Etat oriental. — Pendant les horreurs d'un siège qui dure depuis sept ans, il a ouvert des écoles et fondé un hôtel des Invalides.

Homme d'étude, il a mûrement médité les leçons de l'histoire, et notre gloire militaire ne compte pas un plus enthousiasme admirateur.

Sa parole franche et concise est le miroir fidèle de la loyauté de son caractère et de la pureté de ses sentimens; elle porte la conviction, elle inspire la confiance.

Le général Pacheco y Obes, qui s'est trouvé mêlé à tous les événemens de la Plata, les fera connaître sous leur véritable aspect, dissipera bien des illusions, redressera bien des erreurs et pourra éclairer bien des mystères.

Aucun homme ne pouvait être mieux choisi, dans ce moment suprême où il s'agit du salut ou de la perte de Montevideo, pour défendre les intérêts de ce malheureux pays, pour réveiller les sentimens d'honneur qui défendent à la France de l'abandonner.

Nul ne portera une plus vive clarté sur les clauses ambiguës de ce fatal projet de traité qui est déjà condamné par tous ceux qui conservent le sentiment de la dignité nationale.

(L'Opinion Publique.)

Europe FRANCE.

Paris, 24 août 1849.

CONGRES DE LA PAIX.

(Salle Sainte Cécile)

Deuxième séance. — 23 août.

A midi et demi, la séance est ouverte.

M. le Président. — Je dois donner communication à l'Assemblée de six Adresses que le Congrès a reçues.

Ces Adresses sont envoyées par les villes de Berlin, Breslau, Danzick, Caldé, Lansberg et Cassel.

Ces villes, en envoyant ces Adresses, donnent ainsi aux Amis de la Paix réunis à Paris leur témoignage de sympathie.

Le Congrès vote des remerciemens à ces villes.

M. le Président donne lecture d'une lettre dans laquelle M. le ministre des travaux publics annonce aux membres étrangers que tous les monumens publics leur seront ouverts sur la simple présentation de leur carte.

Cette lettre est accueillie par des hurras répétés.

Des remerciemens sont votés au ministre des travaux publics.

M. J. Garnier, secrétaire, donne communication de trois propositions de M. J. Guérout, Felini et G. d'Eichtal, qui ont été déposées sur le bureau.

L'une, de M. A. Guérout, a pour objet d'inviter au

nom du Congrès les gouvernements de France d'Angleterre, des Etats-Unis et de Belgique, à prendre pour base de leur politique le principe de la souveraineté des nations et à le faire respecter par tous les moyens.

Une autre proposition a pour objet la condamnation de toute intervention d'un gouvernement dans les affaires intérieures d'un autre Etat.

Une troisième est relative à la ville de Jérusalem, dont l'auteur voudrait faire une ville neutre, appartenant à tous les peuples chrétiens.

Par une quatrième proposition, un membre demande la permanence du Congrès.

La discussion de ces propositions est renvoyée à la suite de l'ordre du jour.

M. le Président.—La discussion est ouverte sur la deuxième résolution ainsi conçue :

« Il est utile d'appeler l'attention de tous les gouvernements sur la nécessité d'entrer, par une mesure générale et simultanée, dans un système de désarmement, pour réduire les charges des Etats et faire en même temps disparaître une cause permanente d'inquiétude entre les peuples et d'irritation. »

M. Coquerel.—Permettez moi d'abord d'exprimer la surprise que j'éprouve depuis hier en voyant tant d'Anglais tant d'Américains réunis ici.

Où se sont-ils donné rendez-vous ? Au sein de la nation la plus militaire du monde... au sein d'une ville pleine de monuments militaires, au pied de la Colonne, tout à côté de l'Arc de Triomphe le plus magnifique, élevé à la gloire d'immortelles armées !

Et c'est au sein de ce peuple si belliqueux et qui a dans l'un de ses palais une galerie des batailles, c'est au sein de ce peuple si terrible que des Anglais, des Américains viennent tranquillement s'établir, pour dire aux Français : Vous avez tort de faire la guerre... Il est temps de faire la paix ! Ces Anglais, ces Américains ont fait un acte de courage... Où ont-ils trouvé ce courage ? Dans la foi... La foi... c'est très souvent ce qui manque en France.

Nous ne savons pas croire, nous n'aimons pas à croire. Aussi nous commençons tout, nous n'achevons rien ! Essayons de fuir, essayons de cultiver le grain que nous jetons dans le champ de l'avenir !

Dieu ne fera pas tout ; nous avons notre part de l'œuvre ! mettons-nous à la besogne. le grain finira par se lever, et il produira cet arbre de paix dont l'ombre salutaire couvrira la terre entière. (Très bien !)

L'orateur aborde la question de désarmement.

C'est à la France surtout, dit-il, à s'occuper de cette question. Nous avons inventé bien des choses, et parmi ces choses nous avons inventé les armées permanentes !

Sous le règne de Charles VII (je demande pardon aux Anglais de réveiller ce souvenir...) (Rumeurs.) Eh bien ! puisque nous avons inventé les armées, il est temps de désarmer les armées ! (Bravo !)

A nous, Français, de prendre l'initiative. J'ai appris bien des choses depuis quinze mois ; j'ai du étudier même la stratégie. (Oh ! oh !)

Eh bien ! je certifie qu'en cas de guerre, et en vertu de son génie militaire, la France la première aurait son armée prête. Ainsi, mes chers compatriotes, on ne nous demande pas trop en nous demandant de donner l'exemple du désarmement ! On dit que le désarmement est impossible ! On en a dit autant de tous les progrès ; on a dit cela de l'esclavage dans l'antiquité, du servage au moyen-âge, de l'égalité en 89 ; de la tolérance plus tard... de la tolérance ! Eh bien ! que voyez-vous en ce moment ? A cette tribune, un pasteur protestant, et au bureau un illustre prêtre catholique. (Vifs applaudissements.—Les regards se tournent vers M. Deguerry.)

Nous trouvons donc devant nous l'éternel reproche d'impossibilité. L'impossibilité, c'est le seul Dieu qu'adorent certaines gens. Il est vrai qu'il est commode à servir ! De ce Dieu-là nous ne voulons pas. (Très bien ! très bien !)

Il n'y a d'impossible que ce qui est faux, et mauvais ; mais, à la longue, tout ce qui est faux, anti-humain, doit disparaître.

S'il n'en était pas ainsi, l'homme ne serait plus homme, et Dieu ne serait plus Dieu ! (Très bien ! très bien !)

M. Coquerel se tourne vers M. l'abbé Deguerry et lui donne la main. (Salves d'applaudissements.)

M. le Président.—La parole est à M. Suringar, vice-président du Congrès de Bruxelles pour la Hollande.

M. Suringar examine dans un long discours quels sont les vœux des Amis de la Paix.

Peut-on, dit l'orateur, arriver immédiatement à établir une paix universelle ? il y en a qui le pensent, il y en a aussi qui en doutent ; mais, j'avoue que je me range parmi ces derniers.

Sur la question de l'arbitrage entre les puissances, je ne

pense certainement pas que l'arbitrage puisse toujours rapprocher les nations et prévenir une guerre. Dans certains cas, et longtemps encore peut-être, la guerre sera inévitable. Mais je parle de cette guerre que font les nations opprimées pour conquérir leur indépendance.

L'arbitrage n'en sera pas moins le meilleur moyen de prévenir les ruptures qui se sont jusqu'à ce jour terminées par la force des armes.

Oui, je l'espère, une époque viendra où les nations civilisées, au lieu d'avoir un ministère de la guerre, auront un ministère de la paix. (Applaudissements.)

Honneur aux Anglais et aux Américains, qui sont venus dans la capitale de la France au nombre de six cents, conduits par cette idée de paix universelle. Oui, vivent les Américains et les Anglais ! (Applaudissements.)

Dieu bénisse nos efforts et donne la paix aux hommes sur la terre ! (Bravos répétés.)

M. F. Bouvet dit qu'il devait prendre le premier la parole dans le Congrès ; mais il y a renoncé parce qu'il ne lui a pas semblé bon qu'une bouche française prononçât dès le début des paroles de paix, alors qu'on venait d'apprendre à Paris la chute de l'héroïque nation hongroise. (Applaudissements.)

L'orateur veut la paix, mais la paix dans la justice et dans la liberté. Il n'est pas de l'avis de M. Coquerel ; non, la France ne doit pas donner l'exemple du désarmement ; toutes les nations doivent désarmer en même temps. Le désarmement doit être instantané. Pour y arriver, il faut obtenir l'établissement d'une juridiction internationale, il faut qu'une convention soit passée entre les Etats.

C'est ce but qu'il s'agit d'atteindre. Il serait peut-être atteint déjà, si la France avait depuis Février joué son véritable rôle en Europe, si elle avait soutenu les nationalités, si elle avait fait courber la tête au Sicambre armé du Nord. (Rires !)

Mais nous n'avons plus de foi, mais le scepticisme et l'esprit d'intrigue règnent parmi nos hommes d'Etat. (Bruit !)

Aussi la prophétie de Napoléon est-elle sur le point de s'accomplir. Bientôt la lutte s'ouvrira entre la civilisation et la barbarie. Aussi les amis de la paix doivent-ils redoubler d'efforts et chercher partout des auxiliaires, des appuis, pour résister à l'orage. Nous devons provoquer de toutes nos forces la réunion de conseils œcuméniques chrétiens, élus par le suffrage universel : là sera la tombe de la guerre et des révolutions.

Si autrefois les Papes n'avaient pas opprimé la liberté des discussion et étouffé la voix du concile, nous n'aurions pas eu les guerres de religion au seizième siècle, au dix-huitième les révolutions. Avec de nouveaux conciles, nous pourrions obtenir une paix générale et permanente. (Applaudissements mêlés de rumeurs.)

M. le président.—M. Henri Vincent a la parole. (Applaudissements.)

M. Henri Vincent, de Londres, qui s'exprime en anglais, appuie la proposition d'un désarmement général, parce que le grand but de cette assemblée est de faire dominer sur la force physique la force religieuse et morale. Il est vrai qu'il faut aller à l'encontre d'idées qui ont le plus grand empire sur beaucoup d'esprits. Mais il ne doute pas que les grands principes moraux du christianisme finiront par triompher. L'habitude d'entretenir des armées nourrit l'esprit militaire, même dans le cœur des enfants et des femmes qui ne devraient être rempli que de tout ce qui est doux et élevé. (Vifs applaudissements.)

Il est temps de faire changer le courant de l'opinion. Est-ce une utopie de compter sur les efforts combinés de la science, de la littérature, de la justice et de l'amour universel ! Le temps vient où une once d'intelligence pèsera plus qu'une livre de poudre à canon. (Applaudissements.)

La proposition que l'on discute est pratique, que tous les gouvernements de l'Europe diminuent leurs armées.

L'orateur voit avec douleur les trophées militaires érigés en Angleterre, parce qu'ils sont les monuments de la folie des peuples et des gouvernements.

On doit établir la paix sur de solides fondements, en votant avec le plus chaleureux enthousiasme la résolution proposée. Qu'on ne dise pas que la réalisation en est impossible. Nul ne peut réussir que celui qui mérite le succès. Un des honorables vice-président de ce Congrès est une preuve signalée de ce que peut la persévérance. Une des plus grandes révolutions économiques du monde a été exécutée par les pacifiques efforts de R. Cobden.

Ceci indique que l'heure a sonné à l'horloge du monde. (Applaudissements.)

Ne pas réussir ! Nous devons réussir. Les hommes qui doutent du succès ne connaissent pas ceux qui ont entrepris cette œuvre glorieuse. Nous réussirons, car l'opinion publique se déclare de plus en plus pour nous. Les torts de la guerre n'existent pas chez les

gouvernements seulement. Si les peuples n'avaient pas le tort de vouloir la guerre, les gouvernements n'auraient pas le tort de la faire. (Vifs applaudissements.)

Une politique de paix s'attirerait les éloges et la sympathie de tous les gouvernements et de tous les peuples. Nous devons réussir ; nous n'espérons pas couvrir en un instant le monde de concorde et d'union, le conflit moral du bien et du mal, du vrai et du faux, de la liberté et de l'esclavage troublera encore le monde. (Vifs applaudissements.)

Mais ce conflit aura pour armes le livre et la plume ; ces armes ne rendront misérable aucune demeure, ne feront point de veuves ni d'orphelins, ne noieront pas dans une mer de sang la civilisation et la liberté.

La tempête peut gronder, comme dans la nature l'orage obscurcit tout à coup l'éclat des fleurs et de la verdure, mais qui disparaît bientôt et augmente leur fraîcheur et leurs parfums. Lève la tête, humanité ; levez la tête, peuples de France, d'Angleterre, d'Amérique ! l'orage des opinions s'apaisera, et la terre, fille de la gigantesque tempête, embaumée des parfums les plus purs, diaprée de gouttes étincelantes, apparaîtra joyeuse et ravie de sa nouvelle existence. (Applaudissements prolongés et enthousiastes.)

M. Avigdor, de Nice, prononce un discours dans lequel il rappelle le grand rôle que vient de jouer l'Italie et les efforts de Charles-Albert, le Roi-martyr, pour assurer l'indépendance des Etats italiens.

Un congrès, dit-il, est nécessaire pour que désormais ces aspirations d'un grand peuple ne soient pas perdues, étouffées par la force brutale.

M. le Président.—La séance va être suspendue pendant dix minutes. A la reprise, je donnerai la parole à M. Emile de Giardin.

(La suite au prochain numéro.)

NOUVELLES DIVERSES.

Aujourd'hui, à midi, le président de la République a reçu le président et le comité du Congrès de la Paix, qui venaient déposer entre ses mains, conformément à la décision de cette réunion, la série des vœux qui ont été émis par elle.

Le président de la République s'est longtemps entretenu avec la députation des conditions et des possibilités d'un désarmement simultané chez les principales nations et des avantages nombreux qui en résulteraient pour les finances, l'industrie, le bien-être, la moralité et la tranquillité des populations.

M. Wieschers, vice-président du Congrès de Bruxelles, a réitéré au président l'expression de bons sentiments, qu'ont emportés les délégués étrangers pour la brillante et cordiale réception qui leur a été faite en France, tant par le gouvernement que par la population parisienne.

(Journal des Débats.)

L'ancien président de la République d'Haïti, le général Boyer, qui depuis longtemps habitait la Jamaïque, où il vivait dans la retraite et le repos, vient d'arriver à Paris. L'intention du général paraît être de terminer ses jours en France.

AVISO DEL DIRECTORIO DE ADUANA

Segundo Proyecto de Resolucion, que ha de someterse tambien a la Junta General de Accionistas convocada para el 30 del corriente.

Cumplido el objeto de la Sociedad de mantener ileso su posicion y los derechos que le acuerdan sus contratos con el Gobierno; y a fin de no dañar derechos que puede reconocer sin menoscabo de los suyos, resuelve autorizar al Directorio :

Para que previa adquisicion de todos los Contribuyentes a la Compra de las Rentas de Aduana de 1850 y 1851, o de la parte de los mismos que quiera prestarla, se les incorpore a la actual Sociedad ; en la que a la par de los accionistas de la presente, se les considerará en perfecta igualdad de derechos, obligaciones y privilegios, sin distincion de origen en los títulos por que vengan a ser miembros de ella.—

Montevideo. Noviembre 26 de 1849.

AVIS OFFICIEL.

DEPARTEMENT DE POLICE.

Guillaume Sagrera a été nommé courtier des passe-ports avec approbation du gouvernement supérieur, après avoir donné caution et rempli toutes les formalités voulues par le décret du 28 août dernier.

Ce qui se fait savoir à qui de droit.

Montevideo, 17 septembre 1849.

DEPARTEMENT DE POLICE.

L'autorité s'occupe actuellement à decouvrir quels sont les auteurs de la fraude qui se fait de temps à autre, sur les monnaies d'argent à deux colonnes qui circulent de par la ville "limees ou rognees sur le cordon," de telle sorte, que sur celles de douze vintains, principalement, il manque un tiers ou un quart. En conséquence de quoi nous prevenons le public que de pareilles pièces ne peuvent circuler pour leur valeur "première intrinsèque," que même elles doivent être refusées, personne n'étant dans l'obligation de les recevoir pour leur ancienne valeur. Ce pourquoi celui qui persisterait à continuer une pareille fraude serait exposé aux poursuites voulues par la loi.

Montevideo, 15 septembre 1849.

Nous invitons les personnes qui desireraient se procurer le premier ouvrage en entier de la collection des SEPT PECHES CAPITAUUX, à adresser sans retard leurs demandes à l'imprimerie du journal, où il ne s'en trouve que très peu d'exemplaires.

Hôtel de la Marine

RUE VINGT CINQ MAI, N° 81.

Cet établissement se recommande par la perfection de tout ce qu'on y sert journellement.

M. Guillot son directeur, qui a été cuisinier de plusieurs notabilités, s'empresse toujours de mériter la confiance des personnes qui voudront bien l'honorer de leurs patronage.

Il se charge aussi des commandes en ville, et des dîners les plus distingués.

Dans la même maison, on loue des appartements commodes et très agréablement situés, on assure les personnes qui les loueront, de soins assidus.

AVIS.

M. Auguste Chadafau, prévient le public et principalement les cafetiers, qu'il vient d'ouvrir une fabrique de liqueurs et de sirops, dans la rue du 18 Juillet n. 82; il prévient aussi les amateurs de bon goût qu'il a reçu de France, toutes espèces de jus et fruits pour faire toutes sortes de sirops, comme

sirop de limon ou de citron,
idem de vinaigre,
idem de vinaigre framboisé,
idem de groseille,
idem de framboises,
idem d'orgeat,
idem orangeade,

le tout au prix d'une pataque la bouteille et \$ 4 400 reis la douzaine.

On trouvera dans le même établissement toutes sortes de jus de fruits pour faire les gélées et glaces et un grand assortiment de liqueurs et d'eau de vie à un prix très modéré.

AVIS.

M. Derozeaux chirurgien et dentiste, membre titulaire de la Société Nationale d'Emulation du département de la Vienne, a l'honneur de prévenir le public, qu'il se charge de nettoyer la bouche, et de toutes les opérations concer-

nant la dentition; il cauterise les dents d'après le procédé nouveau de MM. Desirabode et Fattet.

Il se charge également de toutes les opérations relatives à l'histoire naturelle; empailler et mettre en peau, ou classer tous les objets qu'on voudra bien confier à ses soins.

On trouvera aussi chez lui, l'Elixir Odonalgique et le Baume de Comping, contre les hémorroïdes, crachement de sang, chlorose, affections cancéreuses, crevasses au sein et fleurs blanches, etc., etc.

S'adresser tous les jours de 8 heures du matin à 4 heures du soir, rue de Buenos Ayres, n° 212.

REFUTACION

A LAS

CALUMNIOSAS IMPUTACIONES

DE LA

"PRESSE" Y DU "COURRIER DU HAVRE"

Hechas á la benemérita población francesa

EN EL LATA

por

JOSE LUIS BUSTAMANTE.

Con este título, se ha publicado un folleto en 4° de 26 páginas, por la imprenta URUGUAYANA; Se vende en la Librería Nueva, calle del 25 de Mayo Nros. 230 y 232 al infimo precio de 6 vintenes con el solo objeto de costear al impresion.

AVIS DIVERS.

A Vendre.

à très bon compte.

Les articles suivants, récemment arrivés de France.

Miel blanc de Narbonne, orge perlé premier blanc, Chloroforme, iodure de Potassium, iode Cyanure de Potassium, Arsenic en poudre, Sous-carbonate de soude pour les savonniers et les pharmaciens, Blanc d'Espagne pour les peintres, Bandages pour cadets et enfants, Pessaires, Canules à injections en Caoutchouc, Biberons montés en pis de vache, Suspensoirs, etc. etc. etc.

S'adresser, rue de la Convencion, n°. 145 et 147, au détour de la pharmacie du Lion D'or.

Pommes de terre

Première qualité, en vente à VINGT-SIX réaux le quintal, chez M. Moreau.

Rue du 25 Agosto, n° 161.

montrichar.

RUE DU JUNCAL, N° 46.

Arrange les vieux chapeaux qu'il met à neuf, blanchit les chapeaux de paille en toute perfection.

L'ancien tir de pistolet rue de la Brecha est ouvert tous les jours, on y donne des leçons de principes aux amateurs, on y trouve des pistolets de qualité supérieure à simple et double détente.

De la place de la Matriz esquina du Cabilo on voit l'enseigne



AVIS.

Nous recommandons à l'humanité de nos compatriotes le nommé CARPI, qui a perdu les deux bras par suite d'un accident déplorable et qui, au lieu de se livrer à la mendicité, a mieux aimé, quelque pénible que soit ce travail, courir la ville et vendre des chandelles. Nous ne doutons nullement que tous les Français lui donnerons la préférence pour leur consommation domestique:

LA
CONSTITUTION

DE LA

REPUBLIQUE FRANÇAISE,

Promulguée par l'Assemblée Nationale le 12 novembre 1848.

Brochure in 32

Se vend au l'Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS rue Perez Castellanos n. 162.

A vendre

Un billar à un prix modéré, s'adresser rue de Zavala n. 93.

DENTISTE.

Napoleon Aubanel, déjà connu à Montevideo, ou il exerce sa profession depuis plusieurs années, a l'honneur d'annoncer à ses habitants qu'il a transféré son domicile dans le logement qu'occupait le défunt Frederic Vaniseghen.

On trouve chez lui un grand assortiment de dents naturelles idem de composition dite incorruptibles et tout ce qui concerne sa profession.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, le trouveront chez lui depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures après midi.—Il se transportera aussi à domicile

Il offre aux indigents ses soins gratuitement depuis midi jusqu'à deux heures.

Rue des Missions, n° 118.

Chambres Garnies

A LOUER.

Au jour et au mois. S'adresser à M. Auguste, ancien cuisinier de l'hôpital, rue de Buenos Ayres n. 215.

Il prévient aussi qu'il a un dépôt de meubles à vendre.

Gants et Cravattes.

Gants de chevreau de couleur pour hommes et pour dames; un riche assortiment de cravattes nouvelles et de parfumerie fine. En vente chez F. Martin, coiffeur, rue du 25 Mai, n. 251, maison du consul italien.

Hamard, coiffeur, rue du 25 de mai, n. 129 a l'honneur de prévenir les elegans de cette capitale qu'il vient de recevoir un riche assortiment de cravattes de satin, du dernier goût qu'il vendra au plus juste prix.

— \$ —

Les ouvrages suivantes reliés ou brochés sont en vente à l'imprimerie du Patriote.

Les Peches Capitaux.—L'Orgueil.

Les Peches Mignons.

Gingènes ou Lyon en 1793.

Les Mystères de l'Inquisition.

La Gorgone.

Le Juif-Errant.

Les Mystères de Paris.

Tous ces ouvrages se vendent au Rabais.

EN FEUILLETONS.

Le fils de l'Empereur.

Les Mystères de Sainte Helène.

Le Sansonnet.

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS, rue Perez Castellanos n°. 162.

